

La Charte Marianne

Afin d'améliorer l'accueil des usagers dans les services publics, la circulaire "Charte Marianne" du 2 mars 2004 demande aux administrations et aux établissements publics de l'Etat de prendre cinq engagements visant à :

- faciliter l'accès des usagers dans les services
- accueillir de manière attentive et courtoise
- répondre de manière compréhensible et dans un délai annoncé
- traiter systématiquement les réclamations
- recueillir les propositions des usagers pour améliorer la qualité du service public

Ces engagements répondent au souci permanent de la Médiathèque de Florange d'améliorer la qualité de l'accueil et des services que nous vous rendons sur place et à distance.

Nous sommes à votre disposition pour toute remarque et demande d'information.